



CONDITIONS D'ABONNEMENT.

\$1.00 par année

—OU—

75 CENTIMS CHACUN

—PAR—

25—ABONNEMENTS—25

PAYÉS D'AVANCE.

ANNONCES :

ON TRAITE DE GRÉ A GRÉ

—AVEC—

L'ADMINISTRATION

POUR

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Vol 2

St-Hyacinthe, 14 Avril 1892

No. 8

UNION ST-JOSEPH

ASSEMBLÉE SEMESTRIELLE

Dimanche 10 Avril 1892.

Présidence de B. O. Béland, écrivain, président.

Ouverture de la séance par la prière.

Après lecture, M. Jos. Benoit propose que le dernier rapport soit approuvé. Secondé par M. Eusèbe Bourgeois et agréé.

Rapport financier pour le semestre finissant le 1 avril 1892. Recettes à St-Hyacinthe

Octobre 1891.....	627.65
Novembre ".....	770.75
Décembre ".....	567.68
Janvier 1892.....	546.30
Février 1892.....	456.33
Mars 1892.....	535.27

\$ 3,503.98

Ce montant total de la recette divisé en "reçu des membres à St-Hyacinthe" et "et reçu des succursales," fait :

REÇU DES SUCCURSALES

Acton Vale.....	165.00
St-Ephrem Upton.....	162.54
Roxton Falls.....	145.00
St-Damase.....	119.20
St-Pie.....	119.00
St-Hugues.....	118.95
Marieville.....	108.30
St-Jean-Baptiste... ..	105.00
Ste Rosalie.....	86.00
Ste Madeleine.....	67.29
Ange-Gardien.....	57.00
St-Charles.....	51.35
Laprésentation.....	38.55
St-Marcel.....	36.40
St-Simon.....	32.93
St-Denis.....	30.00
St-Dominique.....	23.20

Ensemble..... 1465.71

Réparti comme suit :

Octobre 1891.....	334.15
Novembre 1891... ..	349.63
Décembre 1891.....	166.58
Janvier 1892.....	222.05
Février 1892.....	126.78
Mars 1892.....	266.52

Ensemble..... \$1465.71

Reçu des membres à St-Hyacinthe

Octobre 1891.....	293.50
Novembre 1891... ..	421.12
Décembre 1891... ..	401.10
Janvier 1892.....	324.25
Février 1892.....	329.55
Mars 1892.....	268.75

2038.27

Recette totale..... \$3503.98

Dépense à St-Hyacinthe

Aux malades.....	\$1,222.75
Aux héritiers :	
J. H. Choquette.....	500.00
J. Beaugard.....	300.00
A. Phaneuf.....	89.50
E. Guillet (avance).....	50.00
T. Amiot [avance].....	3.00
Salaire.....	75.00
Examen d'aspirants.....	63.00
Divers.....	79.36
Impressions.....	129.42
Papeterie.....	15.88
Envoyé à Succursales :	
St-Dominique.....	40.00
St-Théodore.....	70.00
Laprésentation.....	20.00
Décès épouse.....	50.00
Insignes.....	37.50
Remis à aspirant.....	75

\$2,746.16

Par mois :

Octobre.....	\$ 497.03
Novembre.....	353.06
Décembre.....	273.24
Janvier.....	321.75
Février.....	268.88
Mars.....	1,032.20

\$2,746.16

En caisse :

Réserve mens. 1 oct. 1891..	\$ 989.06
Recette du semestre.....	3,503.98

Ensemble.....	\$4,493.04
Dépense du semestre.....	2,746.16

Reste en caisse..... 1,746.88

Surplus à St-Hyacinthe..... 771.82

Total en caisse :

Par prêt.....	\$5,000.00
Réserve mensuelle.....	1,740.88
St-Hugues.....	29.90
St-Simon.....	28.28
Acton-Vale.....	28.00
St-Jean-Baptiste.....	26.37
Ange-Gardien.....	25.66

Marieville.....	25.00
St-Théodore d'Acton.....	22.49
St-Dominique.....	20.80
Ste-Madeleine.....	20.05
St-Denis.....	19.64
Roxton-Falls.....	18.35
St-Pie.....	4.83
Ste-Rosalie.....	4.59
St-Damase.....	4.26
St-Ephrem d'Upton.....	0.00

Total.....\$7,019.31

Sur proposition de M. J. H. Morin, secondé par M. J. C. Rouleau, il est résolu que ces divers rapports soient approuvés.

Lecture est ensuite donnée de la motion Decelles et de son amendement tels que publiés par l'Echo du 31 mars.

Le moteur explique que sa motion a pour but de consentir, pour un an à dater de ce jour, un marché proposé par M. J. B. Lalime, président de la Société de publication, l'Echo ; que, à l'expiration de cette année, l'Union St-Joseph par une majorité quelconque et comme pour l'adoption d'icelle, pourra déterminer autrement les rapports à être fournis à ses membres et limiter à un chiffre moindre ou plus élevé, le montant de la cotisation nécessaire pour l'acquisition des dépenses extraordinaires d'administration alors d'urgence.

Le Président, considérant cette déclaration du moteur ;

Considérant que, aux termes d'icelle déclaration, sa proposition a pour but de conclure un marché temporaire avec la société de publication du journal l'Echo ;

Considérant que la cotisation maintenant demandée en rapport avec ce marché et pour le paiement des dépenses extraordinaires d'administration telles que celles devenues nécessaires pour la visite des succursales et pour l'augmentation de l'indemnité au secrétaire-trésorier général, peut varier suivant le temps et les circonstances et que, partant, cette cotisation sera sujette, chaque année ou après un certain nombre d'années, à variation suivant que susdit ;

Considérant, que dans tous les cas précédents analogues, une majorité quelconque a décidé l'imposition de cotisations périodiques et pendant un temps déterminé, comme celles

nécessaires à l'acquisition d'un local pour les réunions ; pour la célébration, chaque année, de la fête patronale ; pour les achats de bannière, d'insignes, etc ;

Considérant enfin que, aux termes de la constitution et des règlements, la proportion susdite, malgré les objections soulevées quant à la rédaction d'icelle, n'est que l'exécution d'une résolution autorisant certaines dépenses extraordinaires d'administration en la manière prévue par un règlement depuis longtemps en vigueur.

Pour ces causes, déclare que la motion Decelles sera déclarée votée ou refusé par une majorité quelconque.

Et l'on procède à prendre le scrutin qui donne le résultat suivant :

Pour la motion.....	65
Pour l'amendement.....	113
Pour la motion (succursales).....	222
Pour l'amendement.....	27

Total pour motion..... 287

Total pour amendement..... 140

Majorité..... 147

En conséquence, la motion Decelles est déclarée emportée sur la division susdite.

Réflexions sur le nombre des membres qui sortent chaque année des Sociétés de Secours Mutuel

Les tableaux publiés à la suite du rapport fait annuellement ou chaque semestre par la plupart des Sociétés de Secours mutuel, renferment tous un chiffre sur lequel il est bien permis d'arrêter sa pensée avec tristesse et dont il importe de rechercher au plus tôt les causes en même temps que les moyens de le diminuer.

Ce chiffre est celui qui indique le nombre de Sociétaires arriérés dans le paiement de leurs obligations envers la société et de ceux sortis durant l'année.

Dans notre Union St-Joseph, la proportion de ceux de ses membres arriérés au point d'être passibles d'expulsion est à peine, jusqu'ici, de un sur cent membres parfaitement en règle ou endettés de bien peu ; malgré que l'administration ait sévèrement et n'ait pas sévi depuis long-

temps contre les négligents ; la proportion entre les bons membres et ceux sortis pour des raisons autres que celle ci-dessus est à peine de trois par mille pendant les deux dernières années. C'est donc un progrès, un développement, un signe caractéristique des plus apparents que la confiance publique est acquise à notre Société puisque les contributions sont payées sans négligence et que l'on travaille à s'amender pour n'être pas exposé à se voir refuser les avantages qu'elle offre ; cela, malgré la sévérité d'une surveillance physique et morale de plus actives imposée par les Règlements.

Nous savons des Sociétés où ces diverses proportions sont de beaucoup plus considérables, où le montant même des arrérages est un chiffre fabuleux. Nous en savons—il en a déjà été question dans ce journal—qui font métier de calculer ces déflections volontaires ou involontaires, comme un gain destiné à compenser les bénéfices exorbitants qu'elles promettent aux fidèles. De celles-là, naturellement, il ne peut pas être question dans cette étude sur les causes du fait signalé ci-dessus à savoir : que cette proportion des négligents et de ceux qui sortent est toujours trop considérable. Pour ces dernières, la mise en pratique de mesures tendant à réduire la proportion susdite, qui doit nécessairement être très considérable pour leur conserver l'existence, leur serait fatale : laissons-les, tôt ou tard et dans un avenir plus rapproché qu'on ne croit, devenir victimes de leur spéculation.

Pour nous, conformément aux véritables principes chrétiens du Secours Mutuel, recherchons les causes du mal ; car c'est un mal et pour la société qui retranche et pour l'associé retranché, que de ne pas savoir conserver les adhésions qu'on a obtenues et, pour l'adhérant, de ne pas conserver sa jouissance aux bénéfices que lui assurait son adhésion.

Nous n'hésitons donc pas à considérer comme un double malheur la perte que subit une Société d'un seul de ses membres dans les conditions que nous venons de retracer : nous le répétons, c'est un malheur pour elle car c'est un vide qui se fait dans ses rangs ; c'est un malheur surtout pour celui qui la quitte ainsi, car son existence se trouve de nouveau exposée à tous les risques que l'association a pour but de conjurer.

N'est-il donc pas possible de conjurer ce malheur et faut-il l'accepter sans chercher de remède ?

Nous croyons qu'il est possible de le conjurer et, partant d'éviter ce malheur : bien plus, nous croyons que les causes de radiation ne peuvent pas être sérieusement invoquées. Voyons, en effet, quelles sont ces principales causes de radiation, outre le décès.

1° La cessation, par négligence, du paiement des cotisations. De cette première cause, nous avons peu à dire parce que la négligence sera moins prolongée et moins nombreuse, si les avantages promis paraissent certains, réels et durables, garantis qu'ils le sont par une administration justement sévère.

2° La cessation involontaire du

paiement des contributions, par suite de chômage, de pauvreté provenant d'un salaire ou d'une occupation insuffisante.

3° L'exclusion pour condamnation infamante, pour préjudice causé volontairement aux intérêts de la Société, pour conduite notoirement scandaleuse ou simplement déréglée.

4° Pour cause de départ de la localité et de négligence résultant de ce départ.

5° Par mécontentement résultant d'une ou de plusieurs modifications apportées aux règlements de l'association, aux décisions prises par la majorité de ses membres ayant jugé autrement la ou les questions en délibération—autrement dit, par entêtement, par orgueil, par caprices ou par égoïsme.

En rapport avec la cause ci-dessus énoncée sous le numéro 2°, est-il bien vrai qu'un grand nombre de sociétaires perdent tous les avantages que leur prévoyance leur avait assurés,—bien que appréciant ces avantages à leur valeur et désirant les conserver—parce qu'ils ne peuvent plus satisfaire à l'obligation de payer des cotisations ? parce qu'un chômage prolongé, le renchérissement des choses nécessaires à la vie, une gêne excessive résultant d'un insuffisance de travail ou de salaire, les forcent à supprimer cette dépense malgré tout ce qu'elle représente d'utile pour l'avenir et même pour le présent ? Le Sociétaire qui invoque ces raisons pour se retirer du Secours mutuel ne trouve-t-il pas moyen quelque fois—et trop souvent malheureusement, de dépenser en superflu ou autrement l'équivalent d'une cotisation mensuelle ? On en a déjà vu refuser une bien faible contribution exigée dans l'intérêt commun et, pourtant, se payer le luxe d'inutilités, de nuisances et même d'orgies ! En prêchant sans cesse l'économie bien entendue, en pratiquant une surveillance morale très active, en s'efforçant et se soutenant réciproquement, il devient donc possible de détourner cette cause d'abandon d'une société—cause plutôt morale que physique.

L'exclusion devenue nécessaire pour cause énoncée dans le No 3, est plus rare et d'ailleurs généralement reconnue nécessaire. On peut plaindre, mais sans les retenir ni les regretter trop amèrement ceux-là qui sont devenus indignes de continuer à faire partie d'une société si, surtout, on n'a pu réussir à les amender, malgré des efforts constants et charitables.

Pour rattacher et intéresser les membres devenus négligents par suite de leur départ de la localité, un système de rapports fréquents avec ces absents sera d'un bon effet. Dans notre Union St-Joseph, par exemple, son journal officiel leur rappelle chaque semaine, en même temps que le pays, l'institution qu'ils ont quittée. Aussi, cette société ne compte pas un seul arriéré au nombre de ses absents.

Ceux qui quittent une société sous un prétexte quelconque de mécontentement, constituent le plus grand nombre. Il faut distinguer, parmi ces derniers, ceux à regretter et ceux dont il faut au contraire fêter le départ.

En effet, on peut avoir de l'orgueil, du caprice ou de l'égoïsme et n'avoir pas bien compris la visée et le pourquoi d'un changement qu'on eût souscrit d'assez bonne grâce si on l'eût compris mieux.

Les autres, toujours pour les motifs ci-dessus, ne voulant rien entendre, au lieu de se soumettre si la majorité n'a pas pensé comme eux, abandonnent cette majorité et l'abandonnent parce qu'elle ne sait pas faire les choses. Les premiers sont à plaindre mais à reprendre avec douceur ; les derniers doivent être encouragés dans leur intention de quitter les rangs car ceux à qui les règlements ou la majorité ne conviennent plus, d'ordinaire conviennent peu à ces règlements et à cette majorité : ce sont des fruits secs.

Aux membres absents

RÉPONSE

Un de nos confrères, résidant aux Etats-Unis, demande de répondre par l'Écho à certaines questions qu'il pose relatives au paiement des contributions, par les absents, et à leur conduite advenant la maladie, pour conserver le droit aux bénéfices de la Société.

Une distinction se présente ici naturellement, dans l'application de l'article concernant les absents. Par absents, aux termes des Règlements, il faut entendre tous ceux qui ne résident pas ou qui ne résident plus à St-Hyacinthe ou dans les limites d'une paroisse constituée en succursale ou en bureau. Toujours d'après les Règlements, un membre ainsi absent, c'est-à-dire ne résidant pas ou délaissant son domicile à St-Hyacinthe ou dans telle paroisse constituée, comme susdit, en succursale ou en bureau, relève, directement et par le fait de telle absence ou délaissement, du Bureau Central à St-Hyacinthe pour toutes fins. Cependant, pour le paiement des contributions, il est généralement fait exception à la règle ci-dessus en faveur de ceux à qui il convient mieux de continuer les paiements à l'endroit qu'ils ont quitté, soit parce qu'ils y ont laissé des procureurs ou des parents qui s'intéressent à ces paiements soit pour autres causes.

Mais, pour la réclamation de tout bénéfice, il faut invariablement s'adresser au Comité Central.

Les absents, comme tous les autres membres, doivent faire application durant les premiers quatre jours de leurs maladies ; ayant ainsi fait application, ils doivent envoyer au moins chaque quinzaine le certificat signé par le médecin et, lorsqu'ils désirent être payés, faire contresigner ce certificat par le curé de l'endroit où ils résident.

SOINS A DONNER AUX ENFANTS

De quelque manière que le ménage de l'ouvrier soit organisé, son premier devoir, comme celui de tout autre père de famille, c'est de bien élever ses enfants.

N'allez pas croire, que lorsque ce devoir vous sera imposé, vous avez

besoin de beaucoup d'études et de recherches pour vous mettre en état de le remplir. S'il en était ainsi, il faudrait en conclure que les enfants des savants et des riches peuvent seuls être bien élevés. Or, cela n'est pas, il s'en faut bien. De bons parents, quoique peu lettrés, sont sur ce point aussi habiles que les plus grands philosophes. L'art de l'éducation, en effet, n'est autre chose que la pratique intelligente des procédés indiqués par la nature. Ces procédés varient selon les circonstances et selon les caractères, et la même providence qui dirige à cet égard, l'instinct des oiseaux, éclaire aussi la raison de l'homme. Il arrive même quelquefois que les gens les moins instruits sont ceux dont les enfants reçoivent l'éducation la plus sage. Je ne crains pas de le dire, l'enfant de l'ouvrier, que l'on renvoie de table aussitôt qu'il y a apparence que la conversation va s'égayer, est élevé avec plus d'intelligence que l'enfant du riche, que l'on conduit au spectacle et au bal.

Pour donner une bonne éducation à vos enfants, que vous faut-il ? Trois choses qui ne sauraient vous manquer : l'amour, la patience et l'énergie. L'amour suggère aux parents, par une sorte d'inspiration, ce qu'ils doivent dire et faire dans l'intérêt du jeune élève ; la patience les aide à vaincre les difficultés de l'éducation ; l'énergie, en maintenant leur autorité, plie l'enfant à toutes les bonnes habitudes.

Pour la première éducation, les soins de la famille sont aussi nécessaires au corps et à l'âme de l'enfant que l'air à sa poitrine et la lumière à ses yeux.

Pour la seconde éducation, la famille et l'école sont toutes deux nécessaires. L'école sera surtout chargée de l'instruction ; la famille, de l'éducation.

N'allez pas vous figurer, comme tant d'autres, que parce que votre enfant va à l'école, il n'ait rien à apprendre de vous, et que l'instituteur soit substitué à tous vos devoirs de père. Ce serait une grave erreur. Ce n'est pas tout que d'avoir gagné par votre labeur quotidien de quoi satisfaire aux besoins physiques de votre enfant ; son âme réclame aussi des soins que seul, ou du moins mieux que tout autre, son père peut lui donner. Exercez donc sur lui une surveillance incessante. Quand vous rentrez le soir, demandez-lui un compte minutieux de sa journée. Voilà une nouvelle tâche ajoutée à celle de votre labeur quotidien. Mais cette seconde tâche deviendra le délassement de la première, et sera une récréation pour votre cœur, parce que l'enfant, redoutant et désireux à la fois le moment de l'entrevue, se conduira de manière à la rendre agréable en même temps et pour lui et pour vous.

Bibliographie

" Manuel chrétien d'instruction civique " par Antonin Rondelet, professeur honoraire de Faculté et de l'institut catholique de Paris, 1 vol. in 18. Louis Vivès, libraire-éditeur, 13 rue Delambre à Paris, France.

Sommaire des chapitres : I. Le bon citoyen. II. La patrie. III. La constitution de la nation et l'organisation du gouvernement. IV. Le travail proprement dit. V. Le travail agricole. VI. Le commerce. VII. La défense de la patrie. VIII. La nationalité. IX. La marine. X. L'instruction publique. XI. Les Beaux arts. XII. Le ministère des cultes. XIII. La justice. XIV. Les finances. XV. L'administration. XVI. Le fonctionnement du pouvoir. XVII. Le vote. XVIII. La révolution. XIX. L'égalité. XX. L'obéissance. XXI. La fraternité. XXII. Les institutions charitables. XXIII. La civilisation moderne. XXIV. Quelques conseils pour la conduite de la vie.

Véritable traité d'instruction civique écrit pour des enfants en un style qui convient à tous, ce livre à petit format mérite une mention spéciale comme manuel véritablement chrétien et complet d'instruction civique.

—La Société St-Jean-Baptiste de Brunswick, Me., se composait, le 15 mars dernier, de 125 membres.

En mars 1891, l'encaisse était de..... \$584.05
Recette de l'année..... 609.60

Ensemble..... 1193.65
Il a été payé durant l'année pour bannière... \$110.12
Banquet..... 76.69
Membre défunt..... 140.00
Aux malades..... 109.25

Ensemble..... \$436.06
Laissant en caisse, à la date du 15 mars dernier, 673.59.

Malgré qu'elle soit peu nombreuse pour une localité comme BrunsAick, cette société fait cependant beaucoup de bien.

—On s'occupe beaucoup à Sherbrooke du centenaire de la colonisation primitive des Cantons de l'Est.

Le comité d'organisation proposé pour cette fête s'est mis énergiquement à l'œuvre.

Cette démonstration patriotique ne pourra manquer d'avoir un excellent effet sur l'opinion publique. Elle sera la glorification de l'idée colonisatrice, l'apothéose de l'agriculture.

L'idée agricole est l'idée par excellence. Elle doit dominer et absorber tous les esprits sérieux ; elle doit commander l'attention et la sympathie de tous les vrais patriotes.

Un fameux conquérant disait que pour réussir à la guerre, il fallait trois choses : de l'argent et encore de l'argent. On peut aussi affirmer, sans craindre la contradiction, que pour assurer la grandeur et garantir l'avenir de notre cher pays, il faut apprécier et favoriser trois choses : l'agriculture, l'agriculture et encore l'agriculture.

—Québec s'est plaint, l'automne dernier, d'être envahie par les Juifs. Si le malheur des autres pouvait consoler, elle n'aurait qu'à regarder New-York, qui a actuellement une population juive de 45,000 à 50,000 âmes. Sur douze cents maisons de commerce occupant Broadway, de canal street à Union square, on estime

qu'il en est un millier de juives.— L'ensemble du capital entre les mains des 2018 marchands juifs de New-York est évalué à 207,388,000 dollars.

Leurs fermages, dans la ville, sont estimés de 100 à 200 millions de dollars.

—Dans le cours de son pontificat, Léon XIII a augmenté la hiérarchie catholique par l'érection d'un patriarcat, de 13 archevêchés, de 13 évêchés érigés en archevêchés, 74 évêchés, 1 délégation apostolique ; 8 préfectures apostoliques ont été érigées en vicariats, et enfin, il a créé 16 nouvelles préfectures apostoliques. En tout 163 nouveaux sièges ont été érigés par Léon XIII.

LA C. M. B. A.

Par les présentes, je nomme l'Écho, de St-Hyacinthe, un organe officiel de la C. M. B. A.

DR J. A. MACCABE,
Grand Président.

L'Écho, journal hebdomadaire de nouvelles, plus particulièrement voué aux intérêts du Secours Mutuel, est publié par la "Société de publication," sous le contrôle, pour la rédaction, de censeurs ecclésiastiques.

J. B. LALIME, Président.

B. O. BÉLAND, Secrétaire.

J. A. CADOTTE, Administrateur

Toute communication concernant le journal doit être adressée à l'administrateur.

AVRIL

Contribution mensuelle.....	40
Décès E. Guillet	25
" E. Bouvier	25
Total à payer.....	90

LE QUEBEC CENTRAL

Une importante délégation de la partie sud-est du comté de Beauce, comprenant les paroisses de Saint-George, Saint-Côme, Saint-Zacharie, Saint-Prosper et autres, a eu une entrevue avec les honorables MM. Nantel et Pelletier au sujet de l'embranchement Saint-George, du Québec-Central.

La délégation, qui était accompagnée par M. Châteauevert, président de la Chambre de commerce de Québec, Dr Samson, Baillargé, etc, se composait de MM. Ls Gendreau, maire de Saint-George, F. Morissette, Dr Cloutier, D. Roy, M. Vanier, T. Veulleux et plusieurs autres.

Le but de la délégation était de demander au gouvernement d'obliger la compagnie du Québec-Central à construire simultanément les embranchements de Tring et de Saint-George, tel qu'elle s'y est d'abord engagée, ou à ne rien construire du tout, afin de ne pas faire d'injustice à l'égard de la partie sud-est du comté de Beauce.

IL NE FAUT PAS FAIRE MARCHER LES ENFANTS

Il ne faut jamais apprendre à l'enfant à marcher. Le marcher chez l'enfant est instinctive. Dès qu'il sent ses jambes se fortifier pour le porter, il se lève lui-même et marche tout seul.

Quand l'enfant peut se mettre sur son séant, vers sept à huit mois, on le pose à terre plusieurs fois par jour sur un tapis, sur une couverture, sur un paillason, puis on lui donne de petits jouets non colorés.

Il faut le laisser frapper le sol avec ses petits talons, se traîner, se rouler, aller à quatre pattes. Bientôt, il essaiera de se relever, et il parviendra, en s'accrochant aux meubles, à se mettre sur ses pieds, à faire quelques pas. C'est le moment de venir à son secours, de lui présenter la main, de l'aider à marcher.

Mais ne le faites pas marcher trop tôt. Un enfant qui marche seul à huit mois est exposé à des déformations multiples, es os n'ayant pas acquis assez de force pour supporter le poids du corps.

Surtout, ni papier, ni liège, ni chariot roulant, toutes choses qui, en soutenant les enfants sous les aisselles, compriment et aplatisse la poitrine. Les enfants qui font leurs premiers pas avec le secours de ces instruments marchent de meilleure heure, j'en conviens, mais leurs pas sont moins fermes, leur marche moins assurée. Ils tombent plus facilement et plus lourdement.

Mieux vaut donc simplement soutenir l'enfant en tenant à pleines mains les deux bras près de chaque aisselle, ou par la robe. Autant la robe d'un enfant qu'on porte dans les bras doit être longue, autant la robe de l'enfant qui essaie de marcher doit être courte.

Je ne veux pas plus de bourrelet que de chariot. Le bourrelet échauffe inutilement la tête et ne la préserve pas de cas de chute. L'enfant se garantit beaucoup mieux avec ses mains, qu'il étend instinctivement chaque fois qu'il tombe.

Dès que l'enfant fait quelques pas, il faut mettre aux poées, aux cheminées, aux escaliers, aux escaliers, des garde-faux, des barrières pour le préserver de son inexpérience.

D'habitude l'enfant qui fait ses premiers pas abandonne d'abord la chaise qui lui servait de point d'appui, traverse seul la chambre en se dirigeant vers sa mère qui lui tend les bras. Il chancelle, il hésite un peu, mais ses bras lui servent de balancier. S'il fait pouff, il se met à rire et reprend gaiement sa route. Mais si par un hour, lorsque le bébé est tombé, la mère s'est mise à crier et s'est empressée de le relever, l'enfant oris et pleure. Une mère doit avoir le courage de rire en relevant son enfant. Celui-ci a une telle puissance d'imitation qu'il fera comme sa mère. Du reste, l'enfant a les membres tellement souples qu'il se fait rarement du mal en tombant.

Quant l'enfant commence à marcher, il ne faut pas abuser de ses faibles jambes ; il ne faut pas le traîner en le tenant par la main lorsqu'il refuse de continuer une marche qui le fatigue. Il ne faut pas surtout le soulever par un seul bras pour lui faire sauter un ruisseau, monter un escalier ou franchir un trottoir. On risque ainsi de lui démettre l'épaule, ou le coude, ou le poignet. Il faut dans ce cas le prendre sous les aisselles.

Plus l'enfant est jeune, plus sont à redouter les sorties de nuit, les sorties par un trop mauvais temps, les longs voyages en voiture ou en wagon.

Les grands vents, les froids excessifs, la poussière, les cahots sont cause de nombreux accidents.

LA JEUNE MÈRE.

Terreneuve—Le gouvernement fédéral est en démarches pour faire entrer l'île de Terreneuve dans la confédération.

Echos de partout

La retraite—La retraite pour les hommes s'est terminée le 9.

A chaque exercice de cette retraite il y avait une foule considérable qui se rendait écouter, dans le recueillement et la silence, la parole Dieu, annoncée du haut de la chaire par les RR. PP. Duchau-sois et Hays.

La population du St-Hyacinthe s'est distinguée cette année, comme toujours d'ailleurs, par ses manifestations d'attachement à la religion et ses élan de foi.

Predicateur—Le Rév. P. Duchau-sois, prêchera la Passion vendredi et donnera le sermon le jour de Pâque.

Sucres—On s'accorde à dire qu'il ne fera peu de sucre en printemps.

L'Union St-Joseph—Élection d'officiers : MM. Frs. Desros. président ; H. Langlois, 1er vice-président ; Désiré Dumais, 2e vice-président ; J. A. Casavant, secrétaire, J. H. Morin, coll. tréso., Frs. Lajoie, com.-ord.

Directeurs : MM. Hilairo Gaudet, Jos. Benoit, Jos. Brouard, J. N. Lemieux, J. A. Lefebvre, Jos. Marsan.

Nomination—A une réunion des membres du comité des débats de la Chambre. M. Aiphonso Desjardins, de Québec, a été nommé pour remplacer, comme sténographe, le regretté M. Marceau, délégué.

Le feu au marché Bonsecours—Les commissaires des incendies, Poirier et Perry, ont repris leur enquête au sujet du marché Bonsecours à Montréal. Les témoins entendus ont favorisé l'arrestation d'un nommé O'Shea, qu'on soupçonne d'avoir mis le feu au marché Bonsecours. Il a été renvoyé devant la Cour du Banc de la Reine.

Albani—Mme Albani doit aller à Montréal dans quelques jours. Avant de partir pour l'Europe, elle se rendra à Chambly pour voir ses vieux parents.

Inondée à Fortneuf—Les magnifiques manufactures de papier de Portneuf (en haut), appartenant à la New England Co., ont été détruites de fond en comble, mercredi soir, par un incendie.

Rumeur—La prose de Londres mentionne le nom de Lord Randolph Churchill comme successeur de Lord Stanley au poste de gouverneur-général du Canada.

Reception—L'Académie Française a reçu jeudi en séance solennelle, le plus jeune de ses membres, Jules Viaud, en littérature, Pierre Loti, né en 1850.

Mort—M. Glack neyer, greffier de la cité de Montréal, vient de mourir samedi après-midi.

Stanshad—M. Rider, M. P. pour Stanshad, demande l'enlèvement du droit d'exportation sur les billots sciés et sur la pulpe.

Furrahani—Les estimés budgétaires, à Ottawa comprennent encore, cette année, \$4,000 pour le bureau de poste de Furrahani. Des employés du gouvernement sont venus il y a quelques jours pour examiner le site où il devra être construit.

Monsieur l'abbé Damico Tambroneau, P. S. S., décédé le 7 du courant à Notre-Dame de Montréal, appartenait à la société d'une messe, section provinciale.
A. X. BERRARD, Chan.
Secrétaire.

Evêché de St-Hyacinthe, }
10 Avril 1892. }

CHEZ LES TRAPPISTES

Le premier abbaye du Canada vient d'être fondé à Saint-Joseph du Lac, comté des Deux Montagnes.

Une cérémonie qui rappelle les fêtes monastiques du moyen âge a eu lieu, samedi, dans cette localité.

Le Révérend Père Antoine, prieur du monastère d'Oké, a été élevé à la dignité d'abbé mitré, ce qui le met, pour les préséances ecclésiastiques, sur le même pied que les évêques dans les cérémonies religieuses.

Nous avons le plaisir de donner à nos lecteurs la primeure du récit de cette imposante cérémonie qui a lieu pour la première fois sur le continent américain.

Le R. P. Jean-Marie, abbé mitré de l'abbaye de Bellefontaine, département de Marne et Loire, France, et prieur-général de l'ordre des Trappistes, présidait à l'élection nécessitée en ces circonstances. Selon les anciennes coutumes données à son ordre par saint Benoît, ce sont les Trappistes du monastère qui eux-mêmes font le choix de celui qui sera appelé à cette haute dignité.

Il faut deux témoins étrangers à l'ordre, et un notaire qui consigne en latin les délibérations des électeurs.

Les témoins étaient, samedi, M. l'abbé Collin, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice et le grand vicaire Maréchal. M. Joseph Girouard, député des Deux-Montagnes, au parlement fédéral, agissait comme notaire.

La cérémonie commença par une grande messe solennelle, célébrée à quatre heures du matin par M. l'abbé de Bellefontaine.

Après la messe, le gardien des clefs ferma toutes les portes de la chapelle, de la chapelle et du monastère et remit les clefs à l'abbé président.

Ce dernier fait une exhortation à tous les électeurs au nombre de dix-sept et leur donne une dernière absolution pour les purifier des fautes qu'ils auraient pu faire depuis la communion générale du matin.

Les deux témoins et le notaire s'agenouillèrent tour à tour aux pieds de l'abbé et, les mains sur les saints Evangiles, firent serment de remplir leurs fonctions selon les dictés de la conscience.

Chaque électeur vient s'agenouiller aux pieds de l'abbé, fait serment, dépose son bulletin et se retire hors de la salle.

Trois scrutateurs, choisis parmi les électeurs, font le dépouillement et le premier scrutateur dit à haute voix : "Habemus electum."

Le choix du monastère était tombé sur le révérend Père Antoine.

Les cloches lancent leurs plus joyeuses volées et les électeurs font leur entrée.

Le nouvel élu se met à genoux devant l'abbé président, qui lui fait des exhortations et lui met la mitre. Les électeurs viennent lui jurer fidélité *usque ad mortem*.

Les bulletins sont brûlés dans un vase, le gardien des clefs ouvre les portes, le notaire lit en latin le résultat de l'élection, tous les membres du monastère se mettent en procession, précédés de l'abbé président, aux chants solennels du *Te Deum*.

Non seulement on conserve le caractère des anciennes cérémonies du moyen-âge, mais on chante aussi le *Te Deum* comme on le chantait dans les premiers abbayes, ce qui constitue une différence notable avec le *Te Deum* de nos jours. Ce chant d'un autre âge dans cette asile de la pénitence, produit une profonde impression sur ceux à qui il est donné de l'entendre.

Aussitôt le notaire fait une copie des minutes qui est expédiée, le même jour, à Rome pour y recevoir l'approbation pontificale. Le nouvel abbé mitré entrera alors dans ses nouvelles fonctions.

L'abbaye d'Oké aura juridiction sur tous les monastères des Trappistes du pays.

ECHOS

Personnel—M. Oscar Duckett, qui vient d'être admis à la pratique de la médecine, était, jeudi, à St-Hyacinthe, l'hôte de M. Clément, gérant de la Banque Jacques-Cartier.

Le Dr Duckett, qui est le fils du Dr Duckett, de Montréal, se rend à Aton Vale, où il a l'intention de s'établir pour la pratique de sa profession.

Tant mieux—Tout danger d'inondation est passé pour Montréal.

Mort d'un député—M. H. H. Clute, député provincial d'Annapolis, N. E., est mort vendredi soir de la semaine dernière.

Procès perdu—Dans l'affaire de la Banque Jacques-Cartier vs Gervais, jugement a été rendu contre le défendeur pour un montant de \$224.

Il s'agissait d'une vente de fer, engin, etc., faite par la demanderesse au défendeur.

Orage—L'orage qui a sévi mardi soir, a causé des dommages en plusieurs endroits. Sur la rue Cascades une cheminée s'est écroulée sous la force du vent. Les bancs, sous les avant-toitures du marché, sur la rue St-François ont été enlevés et brisés.

Mort de deux concitoyens—Dimanche dernier, 3 avril, après une longue maladie, à l'âge de 30 ans, M. Hilaire Pélodier, autrefois gérant du Club Yamaska et plus tard de l'Hôtel Windsor.

Les funérailles ont eu lieu mardi dernier, au milieu d'un grand concours d'amis et de ses confrères des sociétés de bienfaisances.

Lundi 1 avril, à l'âge de 41 ans, après une maladie de plusieurs mois, M. Félix Houle, marchand de chaussures.

Les funérailles ont eu lieu jeudi matin et ses confrères des sociétés de bienfaisances y assistaient.

Décédé—Nous apprenons que l'honorable juge Tessier est décédé à Québec, jeudi matin.

L'hon. Juge Tessier a rempli une belle carrière. Il prit une part active dans la politique et fut successivement maire de Québec, Ministre, Président du Conseil, Sénateur, Président de l'Institut Canadien et professeur de l'Université Laval.

Il était âgé de 75 ans. Nous offrons à la famille en deuil nos plus sincères condoléances.

Nouvelle fabrique—Une nouvelle fabrique de conserves de sardines va être établie à Kamouraska.

Jolie fortune—Le juge Tessier laisse une fortune évaluée à \$400,000.

Débauche—Le Yamaska a considérablement baissé depuis deux jours. Elle reprendra son lit dans peu de temps maintenant.

Débauche—Le pont du chemin de fer du Pacifique, à Yamaska et les piliers qui se trouvent en avant, ont été emportés par les glaces.

L'eau est très haute. Il y a très longtemps qu'elle n'a pu atteindre ce niveau.

Mgr Emard—Un nombre considérable de visiteurs ont profité de la réouverture de dimanche, à l'archevêché, pour aller présenter leurs félicitations à Mgr Emard.

Nouvelle municipalité scolaire—La nouvelle paroisse Saint-Désiré du Lac Noir, comté de Mégantic, est érigée en municipalité scolaire.

Mort subite—Triste événement qui a causé une vive émotion dans Beauve; M. Richard Jacques, ancien marchand et voyageur de commerce, est mort subitement. M. Jacques a tenu magasin à Québec, rue Dalhousie, il y a quelques années; il était bien favorablement connu dans le monde des affaires, et généralement estimé.

Bénédiction—C'est Sa Grandeur Mgr Fabre qui bénera la nouvelle église canadienne-française de Chicago, en mai prochain, et nous Son Eminence le cardinal Tassier, comme on l'avait annoncé d'abord.

St Jean—Il y aura, le 26 avril prochain sous les auspices de la Société d'Agriculture du comté de St-Jean, une exhibition d'étalons, ouverte à toute la Province. 7 classes de chevaux pourront concourir, savoir : Chevaux de Pur sang anglais, Chevaux de Pur sang croisés, légers croisés, trotteurs. 3 prix se ont donnés pour chaque classe. C'est une magnifique occasion pour tous les amateurs de chevaux de venir exhiber leurs meilleurs "châtillo" s'en même temps que de voir et admirer ceux qui seront exposés.

Malog—Un bien tragique événement qui a jeté le deuil et la consternation dans une famille est arrivé dimanche 27 mars. Cinq petits garçons étaient partis pour une promenade de plaisir et deux d'entre eux avaient apporté chacun un fusil. La troupe de jeunes gens partait pour s'en revenir à la maison, lorsqu'une corneille : envola tout à coup devant eux. Le jeune Horace Hase qui tenait un fusil se préparait à tirer sur l'oiseau, lorsque son pouce s'accrochant dans le chien fit partir le coup au moment où son frère Charley passait devant lui; il reçut la charge en plein cœur et mourut presque instantanément. Le désespoir du jeune Horace fut tel qu'il voulut se tuer sur le champ et cherchait une arme pour s'ôter la vie. La victime de ce triste accident était un jeune homme de 16 ans environ, brillant et plein de talent, l'orgueil de ses père dont on conçoit l'immense chagrin. Les funérailles du jeune Charley ont eu lieu à l'Eglise St-Luc, au milieu de la population toute entière, très affectée de ce funeste événement.

Fois—Jamais une aussi grande quantité de foies pressés n'a été expédiée de Kingston aux Etats-Unis que cette année.

Faillites—Une députation des membres de la chambre de commerce de Québec a eu, samedi, une entrevue avec l'hon. M. Casgrain, procureur général, au sujet des amendements à apporter à la loi des faillites.

L'hon. ministre a promis d'étudier sérieusement la question.

Wolfstown—Un jeune homme de 19 ans, du nom de Cléophas Boulanger, de Wolfstown, a été arrêté sur plainte de

ses patrons, MM. Garneau et Jls de Québec. Boulanger volait ses patrons. Employé comme commis, il gagnait un salaire de \$5.00 par mois et monait un train de vie comme s'il eut gagné \$5.00 par jour, faisait des présents, à droite et à gauche. Il visitait souvent une jeune fille de Québec et à laquelle il faisait de gros cadeaux, gaus de kid, etc. Le détective Walsh a trouvé une foule de bijoux volés. Boulanger a plaidé coupable, samedi, d'avoir volé des marchandises chez Garneau fils et Cie, où il était employé, et a été condamné à deux ans de pénitencier.

Représailles—Le sénateur Gorman a représenté le projet de loi qu'il avait présenté au dernier congrès au sujet des chemins de fer canadiens auxquels défenses serait faite de faire commerce aux Etats-Unis tant qu'ils ne seraient pas en règle avec "l'Interstate Commerce Act."

C'est un bill de représailles contre le Canada.

Mort—L'honorable M. Ryan, président du conseil législatif, du Nouveau Brunswick est mort jeudi après-midi, à l'hôtel Waverley. Cette nouvelle a été annoncée à la chambre par M. Hannington à la fin de son discours, et la chambre s'est ajournée immédiatement comme marque de respect pour le défunt.

M. Ryan était le fils d'un soldat anglais qui a assisté à la bataille de Waterloo et qui a vécu jusqu'à l'âge de 100 ans. M. Ryan naquit dans le comté de King en 1821 et s'occupa de politique pendant un grand nombre d'années.

Peinture—M. Charles Huot, dit le *Courrier du Canada* a expédié à Carleton aux grandes toiles décoratives pour l'église de cette localité. Notre excellent artiste a, pour ainsi dire, improvisé ces tableaux, dont quatre surtout : *Resurrection du Christ*, *la Samaritaine*, *Saint Jean-Baptiste dans son cachot*, et *le Songe de Saint Joseph* sont extrêmement réussis.

Plusieurs amateurs distingués de la ville ont allés voir ces belles compositions, et nous avons nous-même passé plus d'un heure à les contempler, ainsi que d'autres tableaux de M. Huot, notamment une copie d'un tableau de Paul Véronèse qui réunit les plus précieuses qualités du grand maître vénitien. Nos vives félicitations.

Déjà aux cultivateurs—Le directeur de l'école d'agriculture d'Athènes rappelle que dans tout l'Orient et l'Italie méridionale, de grandes quantités de graines de coton sont employées à la nourriture des bestiaux et ne amment des porcs. Dans toute la Thessalie et la Levadie, provinces de la Grèce, on cultive le coton extensivement et une grande partie de la graine est donnée aux bestiaux qui s'en trouvent parfaitement bien. On a l'habitude de donner cette nourriture pendant l'hiver comme aliment réchauffant et engraisant à bon marché.

Au Canada, on utiliserait ainsi les torteaux de coton des Etats-Unis.

Découverte—Une importante découverte vient d'être faite dans une nécropole, à Assuan.

Il s'agit de la tombe d'un fonctionnaire égyptien qui vivait sous un Pharaon de la VIe dynastie, 2,200 ans avant Jésus-Christ.

Tabac—Le tabac récolté en France contient de 3.22 à 7.96 par cent de nicotine; mais la fermentation de la combustion en supprime plus des trois quarts. Aussi, d'après des calculs sérieux, la fumée de 5 grammes de tabac dans environ 3 milligrammes de nicotine.

Pressé—On vient de fabriquer en Essex une machine rotative quadruple, pour

Imprimer, qui peut fournir 50,000 exemplaires de 8 pages. Un journal du Dominion a fait le premier essai de cette nouvelle presse.

Terrible accident—A Hall, le train du Sault Sainte-Marie, lignes du Pacifique Canadien, a déraillé mercredi après-midi. Le chauffeur, Thomas Golaen, a été tué, et le mécanicien, H. O'Connell, grièvement blessé. La locomotive et trois wagons ont été fortement endommagés, mais les passagers ont échappé au désastre sans et sauf.

J. W. Alexander—M. W. Alexander, le nouveau président de la société St-Jean-Baptiste de Lowell est né à Roxton P. Q. en 1856. Il suivit les cours des écoles de son village natal, puis fut comme dans un magasin général d'Aston Vale P. Q. où sa bonne conduite et son honorable service lui firent avoir la charge de secrétaire des écoles de ce village et de Saint-André, P.

En 1881 il quitta le Canada et vint tenter fortune à Lawrence, Mass., où il ne demeura qu'une année.

En 1882, M. Alexander arrivait à Lowell.

M. Alexander a été un membre actif de la société St-Jean-Baptiste durant un bon nombre d'années et fut promu aux charges de secrétaire, auditeur et premier vice-président de la société.

M. Alexander est aussi un membre de la Corporation St-André.

Incendie—Toute la brigade de feu a été appelée pour éteindre un incendie qui avait éclaté au magasin de la Compagnie Générale des Bâtres, coin des rues de Catherine et St-Laurent, Montréal.

Le feu a pris naissance dans les caves et a été causé par une défectuosité dans la fournaise ou par un bec de gaz allumé dans les cabinets.

Les pompiers du poste No 7 et les employés du bateau ont réussi à sauver trois canots filés qui se trouvaient au troisième étage.

Les autres employés se sont sauvés en passant par la porte de derrière.

Le baron Louis de Polignac qui était à son bureau au dernier étage, croyant qu'il était en danger, a voulu se sauver par un passage du deuxième. Il sauta sur le toit d'une allonge, et de là sur le trottoir de la rue St-Charles-Borromée. En tombant il se fractura un pied.

Les dommages à l'édifice s'élevaient à environ \$2 000, et l'on dit que les pertes de la stock causées plutôt par l'eau et la fumée que par le feu, se chiffrent par 10,000.

Les assurances faites à diverses compagnies s'élevaient à 79,000 dollars.

Congo—Le père Lejeune, missionnaire Congo français, met la dernière main à son dictionnaire français-fang ainsi qu'à son grammaire de cette langue.

Les Fangs sont les peuples qu'on désigne généralement sous le nom de Pahouins. Les ouvrages du père Lejeune sont de grande utilité non seulement aux missionnaires, mais encore aux commerçants, qui auraient l'avantage à se passer d'interprètes pour s'entretenir avec les Fangs, entre les mains desquels se trouve le commerce du Gabon.

Assortiment complet de poêles de cuisine, poêles doubles, charbonnières, cribles, semeuses, moulins à moudre, moissonnières chez L. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

Achetez vos charnats chez L. Bédard.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Jos. Morin,

Marchand de Chaussures

(EN FACE DU MARCHÉ, ST-HYACINTHE)

M. Morin vient de recevoir un assortiment considérable de marchandises, stock d'automne.

TOUJOURS EN MAINS

VALISES, SACS DE VOYAGE, CUIR A SEMELLE

En gros et en détail.

Spécialité de chaussures fines et élégantes.

J. O. DION,

Commissaire de la Cour Supérieure

COMPTABLE ET AGENT D'ASSURANCE

Informe le public et particulièrement ses confrères de l'Union St-Joseph qu'il représente comme Agent, plusieurs Compagnies d'Assurance Anglaises, Canadiennes et Américaines et qu'il compte sur l'encouragement auquel il a droit.

Queen Insurance, Liverpool and London, & Globe Citizens, Hartford & National.

Bureau : No 9, Rue St-Denis, ST-HYACINTHE.

Remèdes sauvages

Ne sont-ce pas les herbes et les racines qui servaient de médecine aux anciens ! Avez-vous déjà vu le sauvage se servir de minéraux pour les maladies ? Cette science des herbes et des racines que nos pères connaissaient, s'étant perdue, M. J. P. E. Racicot, de Montréal, à force d'études sérieuses au milieu des indigènes, est enfin parvenu à découvrir ce secret qui faisait la richesse des anciennes familles. Car, quelle est la plus grande richesse d'une famille ? N'est-ce pas la santé ? Ainsi donc, ayez pleine et entière confiance dans l'avenir : vous serez riche et heureux si vous employez dans vos familles les remèdes sauvages de

J. P. Racicot,

seul inventeur, propriétaire et fabricant de remèdes sauvages patentés

1434, Rue Notre-Dame, MONTREAL.

A ST-HYACINTHE, on peut voir M. Racicot, tous les samedis à l'Hôtel Windsor, en face du Marché. On peut se procurer là et alors ses Remèdes célèbres pour toutes les maladies.

LIBRAIRIE

—DU—

SACRE - CŒUR

Tapisseries !

Bordures !

Décorations de plafonds !

Nous venons de recevoir directement, des manufactures Américaines et Canadiennes, un magnifique assortiment de tapisseries, bordures et décorations, dessins des plus riches et des plus nouveaux, prix les plus bas. Une visite est respectueusement sollicitée !

L. A. CHOQUET & FRERE,

Coin des rues Cascades et Mondor,

ST - HYACINTHE

GROS ET DÉTAIL.

JOS. DALBEC,

SELLIER

Rue Cascades

ST - HYACINTHE.

Spécialité : Harnais fins, attelages simples et doubles.

Réparations sous le plus court délai. Ouvrage garanti et à des prix défiant toute compétition.

MONUMENTAUX

DE CONSTRUCTIONS EN PIERRE, BRIQUE ET BOIS

De constructions en pierre, brique et bois

—O—

SPECIALITÉ :

Ouvrages en ciment, Fournaises, Fours, etc.

H. N. BERNIER

POSEUR D'APPAREILS DE CHAUFFAGE, D'ÉCLAIRAGE, DE BAINS, ETC.

Cabinets d'aisance, éviers (Sinks) etc.

D'après les systèmes les plus perfectionnés.

—O—

TOUJOURS EN MAINS :

TUYAUX EN GRÈS.

—O—

128, Rue Cascades

ST - HYACINTHE.

L'IMPOSTEUR

V

Et cette femme, c'était sa mère... et sa mère le pleurait maintenant comme on pleure un mort. Oh ! qu'il était misérable et qu'il était coupable de laisser couler de telles larmes. Un cri était près de lui échapper. Alors, il regardait Hélène, et, lâchement, il capitulait avec sa conscience. La vue de cette jeune femme, si belle sous son voile de tulle, captivait son cœur et bouleversait sa raison. Et cette jeune femme, qui occupait toute sa pensée, qui remplissait toute son âme, il la trompait, il lui mentait avec perfidie.

Une voix mélodieuse et bien timbrée le tira de sa cruelle rêverie. Cette voix disait : "Pour les pauvres, s'il vous plaît." Il leva les yeux, et à travers le brouillard de ses larmes, violemment contenues, il aperçut un officier de la marine anglaise donnant la main à une quêtuse vaporeusement vêtue de gris-perle. Elle tenait une aumônière en velours rouge brodée d'or, dans laquelle tombaient des pièces blanches.

Oh ! l'aumône ! Elle apaise les remords, elle purifie la richesse volée !

L'aumône serait peut-être la goutte de rosée qui tomberait sur son âme brûlée et tourmentée. Et magnifiquement, sans les compter, il déposa dans l'aumônière de nombreuses pièces d'or. Hélène lui sourit avec reconnaissance.

Après la cérémonie, l'assistance passa dans une vaste salle dallée de pierre. Le registre fut ouvert sur la table, et d'une main fiévreuse, le marquis de Villepreux signa du grand nom usurpé aux nobles morts dont il s'était fait le descendant. Lord Elliott le considérait attentivement, étonné de sa pâleur et de son trouble.

C'est étrange, se disait-il, à quel point il est impressionnable.

Mais pas un soupçon ne lui vient à l'esprit. Qui aurait pu supposer que ce noble gentilhomme fût le plus audacieux des faussaires. Personne ne le soupçonnait, et tous complimentaient Hélène ravie et souriante. Son grand-père la baisa sur le front, et ses tantes s'approchèrent pour redresser, sur les cheveux blonds, les pétales de la guirlande de fleurs d'orange.

—Bonjour, marquise, disaient-elles, chère marquise de Villepreux. Quel nom charmant ! comme il est distingué ! Oh ! ma petite Hélène, que nous sommes heureuses !

Les voitures emmenèrent le cortège. Le lunch fut superbe ; puis la jeune femme quitta la villa des Muses, ce cher abri où s'était écoulée sa jeunesse. Elle pleura en embrassant son aïeul, car l'adieu était toujours triste, lors même que l'on croit aller au bonheur. Elle monta dans le coupé de son mari, le sien maintenant. La ville fut traversée, et les roues de l'équipage amortirent leur bruit sur le sable d'une vaste cour, et s'arrêtèrent, après un élégant circuit, contre le perron de la belle habitation, récemment acquise par le gentilhomme français. Les mariés des-

cendirent sous la véranda ornée de clématites. C'était, dès le vestibule, une impression de confort et de haute vie, mais Hélène ne voyait pas l'escalier de marbre orné de lampadaires et de statues, les palmiers dans les angles; elle ne voyait pas non plus le riche mobilier du somptueux salon; et sitôt qu'ils furent seuls dans cet appartement, où une profusion de fleurs leur souhaitaient la bienvenue, toute tremblante, elle s'approcha de son mari.

—Combien je vous aime, lui dit-elle, et c'est pour la vie!

Il ouvrit les bras; elle appuya sa tête blonde et confiante sur sa poitrine, et ils restèrent ainsi muets, avec une telle intensité d'émotion, qu'ils entendaient battre leur cœur.

—Mon bien-aimé, répéta Hélène, je vous aimerai toujours. Oh! si vous saviez..... si vous saviez à quel point vous m'êtes cher, si vous saviez comme j'ai mis en vous ma confiance, vous si noble! vous si généreux!

Et des larmes inondèrent ses yeux. De douces larmes: elle pleurerait de bonheur; tandis que le marquis, la pâleur au front, se répétait:

—Moi si noble! moi si généreux!

VI

L'hiver était venu, et le marquis de Villepreux ouvrit ses salons. Ce fut alors un défilé mondain. Tout Athènes voulut voir de près ce jeune couple, dont la lune de miel ne pâlisait pas, voulut constater par quel charme cette belle jeune femme avait si complètement captivé le cœur du fier gentilhomme; et, sans cesse, devant la véranda, c'était un paiffement d'équipages et dans les salons un frou-frou de soie, un murmure de conversations animées, un cliquetis de porcelaines en vieux jupon et d'argenterie armoriée pour le lunch de cinq heures.

—Hélène est bien la plus jolie de toutes, glissaient à l'oreille d'Yves les deux petites tantes, toujours fidèles aux réunions.

Et lui aimait à la regarder avec ses costumes de satin ou de velours, assise comme une reine sur le divan, au milieu de ses palmiers et de ses fougères.

Le vaste salon était meublé avec le goût parfait qui caractérisait le maître et la maîtresse de la maison. Un long divan, en damas de soie brochée, courait le long de la muraille; les consoles dorées étaient chargées de vieux bronzés, de statuettes, de petits chevaux drapés en drocart; sur une table ronde, aux incrustations égyptiennes, s'entassaient, dans un désordre voulu et calculé, des revues, des brochures. Les panneaux biseautés des grands miroirs de Venise, réfléchissaient les fleurs du parterre, le jet d'eau à aigrette blanche, un pan du ciel bleu; et dans la cheminée monumentale, décorée d'un beau groupe de marbre, brûlait un feu de romarin, à la flamme si claire et si odorante.

Ce premier hiver de leur union fut complètement heureux. Ils dépendaient leurs cœurs comme des prodiges; jamais las de se redire leur ardente affection. Mais, pour Hélène, les heures de fêtes étaient celles, bien rares, où ils se trouvaient

seuls. C'étaient pour elles de doux moments d'expansion, ou elle laissait s'échapper l'être intime, délicat, qui, vivait en elle.

Un soir de janvier, ils se trouvaient seuls devant la cheminée. Les flammes orangées léchaient l'écorce du romarin, la bouilloise d'argent chantait sur la table. Tout à coup Hélène prêta l'oreille à ce chant de l'eau bouillante.

—Écoute, écoute, mon bien-aimé, quelles jolies choses nous dit cette eau qui murmure.

Elle eut son joli rire ce rire perlé si doux et si communicatif qui avait le don de dissiper les pensées amères de son mari. Elle continua, et ses yeux couleur de pervenche riaient plus encore que ses lèvres.

—Je te prévient que ce murmure de l'eau nous fait un petit discours qui pourrait se dire en chaire.

—J'écoute, répliqua Yves; traduit par toi, le sermon sera touchant.

Alors, d'une voix grave qui vibrait d'émotion, malgré l'apparence de ce jeu futile:

—Écoute, fit Hélène, elle dit, cette eau qui bouillonne: "Heureux, mille fois heureux, le mari et la femme qui, la main dans la main, devant la flamme du foyer, ne souhaitent d'aller autre part. Heureux sont-ils si leur demeure leur parait le plus doux abri, le refuge contre toutes les peines et aussi le cher asile du vrai bonheur." Et s'exaltant:

—Oh! moi, mon bien-aimé moi j'aime tant notre chère demeure. La plus grande joie de ma vie, n'est-ce pas de m'y trouver avec toi, près de toi, loin des autres.

Maintenant elle le regardait avec des yeux humides et interrogateurs.

—Mais toi, mon Yves, toi, tu ne l'aimes pas assez notre foyer béni. Il semble que la solitude t'y pèse. Pourquoi tant de fêtes? Je n'ai pas osé t'avouer jusqu'ici; je me suis efforcée d'être la femme élégante, la femme à la mode que tu désires; mais que ces bals et ces diners me fatiguent. Ah! si je t'étais chère comme tu m'es cher, que les autres te seraient indifférents!

Yves était ému à un point qu'il n'aurait su dire. Il était heureux et effrayé du grand amour de sa femme. Il n'était pas digne d'inspirer une confiance si entière à ce cœur si aimant qui voulait s'appuyer, s'enlacer comme une liane. Quel guide était-il? Quel appui? Le sentiment de son indignité l'accablait, et il ne parvenait pas à chasser ce nuage de tristesse dont le reflet donnait, d'ailleurs, un charme à son beau visage.

—Je le sens, reprit-elle, tu es triste, et jamais tu ne me confies la cause de ton souci. Jamais tu ne me parles de ton passé. Je voudrais porter ma part de ce qui t'opprime. Tu songes sans doute à ton père, à ta mère, à ceux qui t'ont chéri pendant ton enfance.

Et lui mettant un baiser sur le front:

—Oui, tu as dû beaucoup souffrir dans ta vie d'orphelin. Mais à présent, c'est fini de la solitude. Je suis là. Ma présence ne vaut-elle pas mieux pour te consoler que les bals et les fêtes. Tant de bruit étourdit. Ah! mon bien-aimé! je te le répète, tu ne m'aimes pas comme je t'aime.

Yves s'était levé. Jamais expression plus passionnée n'avait rayonné sur son visage; et, s'approchant de sa femme, d'une voix tremblante, il balbutia seulement:

—Hélène!

Hélène était rassurée, et reprenant sa tâche de maîtresse de céans, elle versa l'eau bouillante dans la théière de vieux Japon.

—N'es-tu pas fier d'être servi par une marquise, une marquise authentique, en robe de satin, avec une rose dans ses cheveux?

Une marquise authentique? ... Toutes ces paroles étaient pour Yves comme des coups de lanterne. Elles le flagellaient; elles lui faisaient montrer la rougeur au front.

Hélène versait avec grâce le thé bouillant dans la tasse de son mari; il fut pris à deux, sur le guéridon, puis la jeune femme ouvrit le piano. Elle n'avait pas un grand talent, elle s'était adonnée à la sculpture, mais elle jouait avec un sentiment profond? elle était née artiste, et si les airs qu'elle exécutait n'étaient pas chargés de difficultés, ils n'en touchaient que davantage. Elle jouait tour à tour les morceaux que préférait Yves, et et lui, les paupières baissées, écoutait... oubliant peut-être... peut-être se souvenant.

Et, tout à coup, quittant le piano:

—Ah! dit-elle, veux-tu me faire un plaisir? Le veux-tu? Lorsque les beaux jours seront venus, nous chercherons, au bord de la mer, quelque nid dans la solitude. Nous oublierons le monde avec ses fausses joies et ses amitiés banales, et nous demanderons à l'existence ce qu'elle a de vrai et de meilleur: travailler et s'aimer.... s'aimer de tout son cœur?

Elle s'animait. Sur le guéridon, chargé de croquis et d'albums, elle prit un crayon et, vivement, se mit à dessiner le front incliné, ses cheveux un peu frisés ombrant son délicieux visage.

Voilà le plan de ma villa, il est bien simple. A-t-on besoin du luxe qui nous entoure pour être heureux? On l'a dit: le vrai bonheur coûte peu et ne demande qu'une petite place. Là, dans cette maisonnette, nous aurons des hôtes moins nombreux, et j'aurai du temps pour mes travaux. Croirais-tu que depuis huit jours je n'ai pu ni dessiner, ni modeler: les réceptions ont pris toutes nos heures. Pourquoi user notre vie dans les discours futiles, quand il y a de grandes œuvres à accomplir, des mots si doux à se dire?

Yves l'écoutait rêveur. Il éprouvait le besoin de l'existence touchée, fausse et entraînée de la vie mondaine, bien plus en-

core par le désir d'apaiser ses remords que par un goût naturel. Il voulait s'étourdir pour oublier cette signature donnée, d'une main tremblante le jour de son mariage, cette signature qui était la plus lâche des raisons envers la plus noble des femmes. Quo de fois le sentiment de cette lâcheté, qu'il s'efforçait d'endormir, s'éveillait tout à coup dans les profondeurs de sa conscience, et des douleurs sourdes, rongeaient comme celles d'un mal intérieur, le tenaillaient silencieusement. Supplice subi tout bas entre l'immortelle conscience et son visage souriant, qui disait à Hélène:

—Sois heureuse!

Elle désirait une villa au bord de la mer, et, dès le mois de juin, le splendide hôtel d'Athènes fut abandonné pour la petite maison blanche de Phalère. Cette maisonnette, enguirlandée de lianes, faisait contraste avec l'aridité du pays. Ce n'étaient à l'entour que rochers déserts, champs incultes, divisés par des haies infranchissables, où les cactus trapus amoncelaient confusément leurs raquettes épineuses. Mais que la rade bleue était admirable. De l'atelier d'Hélène on la voyait, à peine moirée de quelques vagues, et la jeune femme regardait, en poète et en artiste, la transparence du ciel, la perspective fuyante des rivages, la brusque saillie des promontoires. On n'aurait pu imaginer d'endroit mieux choisi pour le rêve et le travail. La mer venait mourir au pied de la véranda, et les journées s'écoulaient douces et tranquilles en face de ces eaux frangées d'écume et qui semblaient raconter, dans leur murmure, la longue histoire des siècles passés. Puis, lorsque venait le soir, tous deux causaient dans leur jardinet, semblable à tous les jardins de la Grèce, qui, en été, sont brûlés et arides, n'ayant d'autres fleurs que des pourpiers et de grands tournesols. Mais, avec l'heure tardive, quand le jasmin y embaume, et que les étoiles les éclairent, qu'ils deviennent poétiques, ces jardins de l'Orient. L'olivier frissonne dans le clair de lune, et le rossignol répond au grillon caché dans les touffes de myrte. Bien souvent délaissant la véranda, ils montaient dans leur barque blanche, recouverte d'un tendelet de pourpre, et six rameurs maltais souples et vigoureux les promenaient sur la rade de Phalère.

Hélène écoutait, heureuse, la causerie variée et grave de son mari. Il disait autrement et mieux encore, lui semblait-il, quand elle seule l'entendait.

A force de vivre à côté de cette intelligence d'élite, Yves ressentait son influence salutaire. Près d'Hélène, son sens moral se relevait, et, heure par heure, la nature droite et franche de la jeune femme agissait sur lui, lui rendait ses qualités natives, ses qualités d'autrefois, quand, petit enfant, il demeurait sur la lande près de sa bonne et sainte mère. Que devenait-elle la pauvre Bretonne ? Elle pleurait, elle souffrait, elle regrettait son fils, elle vivait dans une médiocrité voisine de l'indigence, et lui avait un palais à Athènes et une villa à Phalère ! S'il avait pu lui dire : " Je vis ! " S'il avait pu lui envoyer une partie de ses richesses, mais elle les eût repoussées avec horreur, préférant l'indigence au bien mal acquis.

Un soir, plus que de coutume encore, Yves, assis dans le petit bateau, songeait à sa mère avec un poignant remords. La barque venait d'accoster. Villepraux, sautant sur la plage, offrit la main à Hélène, l'aidant à franchir l'étroite passerelle. Puis, laissant les rameurs se rafraîchir devant une corbeille de grenades, ils se mirent à marcher, heureux d'être ensemble, de serpenter à travers les rochers déserts, de longer les sentiers à peine tracés dans le sable. Devant eux s'élevaient les montagnes aux flancs recouverts d'une végétation brûlée, aux sommets couronnés de ruines. L'horizon était noyé dans cette vapeur dorée qui suit les chaudes journées. De tous côtés, de ci, de là, les grillons chantaient sous l'herbe rase ; de tous côtés, de ci, de là, les barques, aux voiles blanches, couraient sur la mer bleue. Jamais Hélène n'avait été plus confiante, plus jeune. En ce moment, ils gravissaient un étroit sentier. Des brebis à la toison brune agitaient leurs clochettes dans le maigre pacage ; le berger préparait son repas du soir, en essayant de faire rôtir un morceau de chevreau sur l'âtre fumée d'un buisson de lentisque. Au loin, les maisons du village avaient toutes cette forme carrée d'un dé à jouer et cette couleur blanche que leur donne la chaux et qui rappelle le temps de la domination turque. Les promeneurs venaient d'atteindre le petit hameau. Au seuil des maisonnettes, les femmes filaient au fuseau avec leurs longues quenouilles en forme de raquettes. D'autres tissaient le coton filé, à ce métier qui demeure en permanence près de la porte. D'autres encore brodaient ces merveilleux ouvrages qui demandent des années de patience.

Elles traçaient, sans modèle,

de charmantes arabesques, variées par une fantaisie toujours heureuse. Toutes ces pauvres Grecques étaient artistes sans le savoir ; toutes avaient la longue constance, mère des beaux travaux.

Yves et la jeune marquise furent bientôt entourés. Dans ces campagnes brûlées par le soleil, où l'argent est si rare, l'arrivée d'un étranger est une bonne fortune. Et tous offraient leurs humbles richesses. Les hommes apportaient des pierres, des médailles ; les enfants des coquillages ; les femmes déployaient leurs longues écharpes si richement brodées, et, en les offrant, l'œil suppliant et la voix tremblante, l'une disait :

— Mes enfants n'ont pas de pain.

L'autre :

— Mon mari est malade je n'ai pas de remèdes.

Et Hélène achetait heureuse de soulager ces misères, tandis que le marquis soldait ces pierres, ces coquillages, ces écharpes avec une générosité princière. Sa main ne comptait pas en donnant les pièces d'or ; et toujours il avait cette même pensée, la seule qui calmât ses cuisants remords : l'aumône purifiée.

On les bénissait. Les mains se joignaient en signe de reconnaissance ; les yeux étaient humides mais si la joie de ces pauvres Grecs était vive, elle n'était ni bruyante, ni exclamative. C'est surtout en Orient que le bonheur est chose grave.

Ils avaient quitté le village et suivaient un chemin bordé de poivriers aux feuilles retombantes comme celles des saules. Dans ce chemin, une chaumière se dressait solitaire ; et, sur la porte, deux femmes étaient assises. La grand'mère filait sa quenouille, la tête basse et un peu tremblante. L'autre, très jeune, aux yeux noirs, au teint mat, au profil pur, chantait en filant aussi, tandis que, par un mouvement imperceptible du pied, elle balançait un berceau où reposait un enfant. Il est si humble le berceau du petit paysan grec ; il tient si peu de place ; il est si près de terre qu'on passe à côté presque sans l'apercevoir et sans deviner qu'un petit homme y sommeille, y rêve et y grandit.

C'est une antique coutume ; quelques jours avant le mariage, le fiancé choisit un arbre et le fait tomber sous la hache. Alors, en songeant à l'enfant qui sera son fils, il coupe un morceau du tronc, le fend par le milieu, abandonne une des moitiés et dans l'autre creuse un nid véritable, où tous ses enfants dormiront l'un après l'autre, et où la mère

les bercera en chantant, de sa voix jeune et fraîche, une antique berceuse, un air qui vient de loin, du souvenir et des traditions mortes et que, plus tard, le bel enfant redira à ses fils.

Elle chantait, la jeune mère, en balançant la corbeille de sycomore. Elle chantait et redisait ce " nana, nana ", doux mot de tendresse qui se traduirait en France par " dodo, dodo ". Elle chantait et elle promettait à son ange endormi, elle si pauvre, des choses merveilleuses.

Au dehors le soleil couchant dorait toujours les branches flexibles ; il filtrait ses rayons sur le berceau ; l'aïeule continuait à filer en branlant sa tête blanche, et le marquis et Hélène regardaient et écoutaient très attendris. En rythmant son chant au balancement du petit berceau, si ras de terre, la jeune voix disait, dans la vieille langue grecque :

Nana, nana, mon cher fils,
Mon cher petit Pallicare,
Dors bien, mon cher enfant.
Je te donnerai quelque chose de beau,
Alexandrie pour ton sucre,
Le Caire pour ton riz,
Et Constantinople
Pour y régler trois ans,

Et puis trois villages
Et trois monastères.
Les villes et les villages
Pour t'y promener,
Et les trois monastères
Pour y prier.
Nana, mon cher fils,
Mon cher petit Pallicare.

La jeune femme s'arrêta confuse, car elle venait d'apercevoir les visiteurs. Et, se levant avec vivacité, abandonnant la balancelle aux soins de l'aïeule, elle s'avança en donnant le salut grec : les mains croisées sur la poitrine.

Hélène franchit le seuil. Elle voulait voir la demeure de cette mère qui promettait le Caire à son fils et puis Alexandrie, puis des villes, des monastères. Et, dans ce logis, aux murs blanchis à la chaux, elle n'apercevait que de vieux ustensiles de ménage noircis et poudreux, aux formes primitives. Quelques urnes de terre servaient de buffet : on y enfermait l'huile et le miel. Quelques paniers en roseaux tenaient lieu d'armoire. Une outre, pendue au mur, représentait la cave. Un grossier tapis, le lit. Et c'était là, sur cette terre battue, recouverte d'un simple feutre, que la jeune mère dormait près du berceau. Et pourtant elle disait à son fils :

Nana, Nana,
Je te donnerai Constantinople.

Hélène souriait, et, s'approchant d'Yves, elle lui murmura à l'oreille :

— Et nous, que lui donnerons-nous, à ce bel enfant, pour son riz et pour son sucre ?

Et le marquis déposant cinq pièces d'or sur la couchette :

— Tenez, dit-il, voilà pour votre cher petit Pallicare.

L'aïeule et la jeune mère se confondaient en remerciements ; puis leurs bienfaiteurs ayant disparu au tournant du chemin, la paysanne reprit son antique berceuse et sa voix s'éleva fraîche et pure dans l'air du soir.

Hélène marchait silencieuse et tout à coup, prenant la main d'Yves, la porta vivement à ses lèvres.

— Que fais-tu donc ? dit-il étonné.

— Je t'aime, vois-tu, parce que tu es généreux. Tous ceux de ta race ont pu être braves et loyaux, mais tu leur es supérieur encore. Tu as une vertu qui m'a pris l'âme. Je t'aime pour cette vertu si belle : la charité.

Et Yves, saisi de confusion, maudissant son éternel mensonge, se sentit le cœur percé par le cruel aiguillon.

Le soleil baissait. Le sentier bordé de myrtes et de touffes d'acanthes, s'emplissait d'ombre. La mélancolie vague du soir descendait sur la terre. Hélène se perdait-elle dans la rêverie des temps anciens ? La vue de ce petit enfant endormi dans le creux du berceau primitif lui avait-elle rappelé toutes les générations qui avaient ainsi sommeillé, et qui étaient mortes, jonchant de leurs ossements blanchis, le vieux sol de l'Attique ?

Non, vraiment, le berceau ne lui faisait pas songer à la tombe ; il n'éveillait en elle que des idées de vie et d'espérance, car elle souriait. A quoi souriait-elle ? Était-ce à un ange inconnu qui bientôt viendrait charmer sa vie. Oui, sans doute, elle y songeait, car elle dit à mi-voix :

— Le cher petit que nous attendons, n'est-ce pas mon bien-aimé, ne dormira pas dans le tronc d'un sycomore, nous lui préparerons un berceau doré aux rideaux de dentelles ?

Et ce sujet, sur lequel elle aimait à revenir, l'animant, elle continuait, confiant à son mari, toutes ses rêveries.

Leur cher ange serait le plus beau de tous les enfants. Sa vie ressemblerait à une avenue fleurie dont leur tendresse écarterait les ronces, leur fils serait en tout digne de sa race, il prendrait exemple sur son père.

(A continuer.)

MARCHANDISES
DU PRINTEMPS.

—A bon marché—

DES **CHAUSSURES**

élégantes et durables

Au Magasin populaire de

LEON DUBOIS & CIE

122 Rue Cascades

ST-HYACINTHE, P. Q.

C'est là que vous trouverez le meilleur assortiment.

Marchandises sèches

N. G. LEDUC & Cie

(Membre de l'Union St-Joseph)

100 RUE CASCADES

Place du Marche, Saint-Hyacinthe

Patrons gratuits à toute personne qui achètera une robe.
M. Leduc tient toujours comme par le passé des étoffes à robes, à des prix exceptionnellement avantageux.
Soies, Velours, Plumes, Dentelles, Broderies, Rubans, Chapeaux, Plumes, Etc., Etc.
Nos tweeds canadiens, Anglais et Ecossais, pour habillement d'hommes défient toute compétition.

BRODEUR FRERES

Plombiers, Ferblantiers, Couvresseurs

No. 44 Rue Cascades, Saint-Hyacinthe, P. Q.

APPAREIL DE CHAUFFAGE

L'EAU CHAUDE, À LA VAPEUR ET AIR CHAUD.

—Spécialité—

Couvertures en Fer blanc, en Tôle, et en Ardoises.

** ** *

Ferblanteries de toutes sortes

FAITES À DEMANDE.

Prix modérés. Ouvrage garanti.

* * * *

Déménageront prochainement rue Saint-Antoine, No. 31, en face du marché.

DENIS & DUROCHER

Marchand de

GRAINS, FLEUR, LARD, GRAISSE, LARD, ETC.

Rue Cascades, porte voisine de A. Blondin.

Spécialité : FLEUR PRÉPARÉE ET FLEURS FORTES.

S. BOURGEOIS

Magasin General

Rue St Antoine, Place du marché

ST-HYACINTHE.

Epiceries, Provisions, Vins et Liqueurs.

Ferronneries et Peintures.

FAIENCES, VERRERIES, CHAUSSURES.

Marchandises de nouveautés.

POLLES DE TOUTES SORTES, FOLKNAISES, ETC

Contrôles en cuir pour Engins.

JOSEPH HEBERT & CIE

FERBLANTIER, PLOMBIER ET COUVREUR

151 Rue Cascades, en face de la Station de Police

—Spécialité :—

Couvertures en Fer-Blanc, Tôle Galvanisée, &c. &c.

Aussi : Corniches en tôle galvanisée.

Toutes espèces d'ouvrages exécutées avec soin, à des prix très modérés. Ouvrage garanti. Agrès de fromagerie, chaudères à sucre, bassin pour sucreries, etc.
Les marchands de la campagne trouveront toujours chez nous toutes espèces de ferblanteries au même prix qu'à Montréal.

ALFRED MARQUETTE

Meblier et Bourreur

(Rue Cascades, ancienne place C. A. Simard.)

MEMBRE DE L'UNION ST-JOSEPH.

Confession de meubles et réparations de toutes sortes.

—SPÉCIALITÉ :—

Bureaux à Cylindre, Bibliothèques, Etc., Etc.

—CONSTAMMENT EN MAINS—

Meubles et ouvrages en menuiserie.

Venez voir et vous serez satisfait. Ouvrage à la main garanti.

E. ROULLEAU

Commerçant de Grains et Charbon

Huile de charbon,

Sel, Moules, Son, Gru, etc., etc.

AUX FROMAGERS!

Tous les articles nécessaires pour les FROMAGERIES

—Tels que :—

Coton, Présure, Couleur, Moules grands et petits, etc., etc.

Une visite est sollicitée!

No. 5—Rue Laframboise—No. 5

Porte voisine de l'Hotel Yamaska,

ST-HYACINTHE, Q^e.

PAGNOL & FRERES

Epiceries de Familles

EN GROS ET DETAIL.

Rue Cascades, St-Hyacinthe.

Docteur Eug. St-Jacques

MEDECIN DE L'UNION SAINT-JOSEPH

Pharmacie Centrale

No 13, RUE ST-DENIS

ST-HYACINTHE, P. Q.

Magasin du Bon Marche

ETABLIS EN 1877,

L'aus l'intérêt de ceux qui aiment à payer comptant et à Bon Marché pour leur :

Marchandises Seches

—Au Nos. 29 et 48—

RUE DE LA CASCADE

Toujours en main un assortiment considérable de Marchandises Seches de Choix, Articles de Fantaisie, Broderies, Dentelles, etc., en Gros et en Détail.

FONDS DE BANQUEROUTE

A très bas prix.

Indiennes, Cotons, Ducks, Jean, etc., Shirts, etc.

Importés directement des Fabriques et vendus à la Librairie ESCOMPTÉ TRÈS LIBÉRAL AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

Le soussigné continue toujours son commerce de spécialité :
Fleurs, Provisions et Produits de l'Ouest,
(En gros et en détail)

Au plus Bas Prix.

Une visite est respectueusement sollicitée.

JOS. BRODEUR, St-Hyacinthe.

PAQUETTE & GODBOUT

MANUFACTURIERS DE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, etc.

—COIN DES RUES—

Williams et St-Casimir, — SAINT-HYACINTHE

Nous achetons et vendons toutes espèces de bois bruts et parés aux conditions les plus avantageuses.

Découpage et tournage exécutés sous le plus court délai, Ou n'emploie que du bois de première qualité.

J. N. MORIN

—MARBRAND DE—

FER, HUILES, PEINTURES, Etc.

SPECIALITES :

Fournaises et Poeles de Cuisine

Les meilleurs et les plus économiques.

Ferronneries de toutes sortes à des prix qui défient toute compétition.

Place du Marché, porte voisine de M. O. Brodeur

St-Hyacinthe.

1^{er} Oct. '91—1 a.

E. LAMARCHE

HORLOGER-BIJOUTIER

118 Rue des Cascades, Bâtisse de la " Tribune "

Montres Américaines et Suisse, en or et en argent, horloges argentées, etc. Spécialité : Lunettes en or, argent, nickel, acier. Réparations faites promptement et satisfaction garantie.

" L'ÉCHO "

Organe de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Imprimé pour le compte de ses propriétaires, par Boucher de LaBruère, imprimeur-éditeur, en la cité de St-Hyacinthe, No 60 rue Cascades.